

# Le Courrier du Canada,

## JOURNAL DES INTÉRÊTS CANADIENS.

Rédacteurs :

J. C. TACHÉ ET H. L. LANGEVIN.

Adjoint des Rédacteurs :

J. A. GARNEAU.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

### CANADA :

QUEBEC, 6 FEVRIER 1857.

#### Politique Locale.

LA DERNIÈRE ET LA PROCHAINE SESSION.

II.

On a vu dans notre dernier article comment le désarroi avait commencé au sein de l'Assemblée législative pendant la dernière session : passons à l'examen de la question que nous entendons élever. Le ministère, par l'entremise de M. Cartier, alors secrétaire-provincial, avait introduit une mesure tendant à affecter annuellement une certaine somme à l'encouragement de l'instruction publique dans le Bas-Canada : là n'était pas le point litigieux ; mais à l'encontre de la coutume, qui jusque-là avait fait que la distribution de cet octroi annuel était dans le budget sous forme d'item séparés, la mesure pouvait à ce qu'une somme fixe fut appropriée par la loi et à ce que l'apportionnement en fut fait par le surintendant de l'instruction publique en vertu d'un décret approuvé par le chef de l'exécutif. L'opposition voulait voir en cela une infraction des privilèges de la branche populaire de la Législature en matière de subsides.

Dans un pays où l'administration exerce des privilèges étendus, où le gouvernement veille à tout comme en France et dans la plupart des pays continentaux, l'objection n'eût pas même paru soutenable. Dans un pays de droit constitutionnel anglais, c'était ce qu'on peut appeler un moyen passable d'opposition. La décision de la question n'entraîna pas de difficultés en Chambre ; mais il est bon d'examiner si la disposition nouvelle qui est maintenant loi est une disposition sage.

Alors que l'apportionnement de ces sommes destinées à subventionner les maisons d'éducation était du domaine exclusif de la Chambre d'Assemblée et se faisait au moyen d'item introduits chaque année dans le budget, il y avait d'abord incertitude, puis embarras et puis prise à l'intrigue.

Il y avait incertitude pour les maisons d'éducation, qui vraiment ne pouvaient compter à coup sûr. Cet octroi était accordé d'ordinaire ; mais mille circonstances pouvaient faire qu'il ne le fut pas ; rien ne fixait le montant collectif, en sorte qu'il n'y avait pas de conditions possibles pouvant garantir la quotité approximative du secours de chaque année. Donc une loi fixe, une subvention collective annuelle connue et des règlements administratifs, établissant des bases de répartition, valaient mieux que le système antérieur.

Il y avait embarras dans la marche des affaires. Quand, chaque année, arrivait l'époque parlementaire de la distribution de ces octrois, c'était une vraie course au cheher ; aux solli-

citations sans nombre, aux instances importantes faites aux membres du cabinet, succédaient en Chambre des discussions interminables et des mélanges dans la votation à ne plus se reconnaître. Or, nous insistons là-dessus : ces perturbations dans la votation en Chambre sont dangereuses pour la chose publique, à moins qu'elles n'arrivent sur des questions d'une importance majeure, et alors elles sont toujours un signe certain que des modifications radicales sont nécessaires dans la constitution des partis dominants.

Nous avons dit que le système de distribution directe de l'octroi dont est question, avait pour mauvais effet de donner prise à l'intrigue. On a dû, de suite, comprendre, par le paragraphe précédent, comment cela était inévitable. Il est évident que des représentants peu scrupuleux, désireux de favoriser telle ou telle institution, pouvaient profiter de l'embarras d'une administration un peu faible pour mettre à leur appui des conditions *ad hoc*. On peut dire et on a dit que laisser la distribution de ces sommes au Surintendant de l'Instruction publique, soumis au chef de l'exécutif, c'était accorder à ceux-ci une patronage dont ils pourraient abuser. D'abord, entendons-nous, il est évident qu'il est impossible d'inventer un système qui soit tout à fait à l'abri d'abus ; ainsi, quand il s'agit de gouvernement par des hommes faillibles, le bon et le mauvais, le mieux et le pire sont toujours des choses relatives, appréciables en plus ou en moins.

Vous avez donc, dans le nouveau système, le danger d'un abus de pouvoir, amoindri par l'action constante de l'opinion publique, par la responsabilité vis-à-vis des chambres, de la volonté desquelles les avis du chef de l'exécutif tiennent, sous bon plaisir, leur pouvoir. Vous avez, par contre, la garantie de juste répartition, en ce sens que l'apportionnement est préparé par le seul officier public qui soit parfaitement au fait des circonstances et des conditions administratives dans le cas en question.

D'un autre côté, vous aviez dans l'ancien système le danger d'une mauvaise répartition, en ce sens qu'elle se faisait par des hommes tout à fait étrangers au département de l'Instruction publique, des hommes en outre sous le faix d'embarras innombrables.

On se plaint que la représentation perd de son autorité sur le peuple en conséquence des manœuvres secrètes qui sont liées, plus ou moins intimement, avec le soutien ou l'opposition que des membres de l'Assemblée législative offrent au ministère, pour le temps d'alors. Le moyen de diminuer ce mal, c'est de rendre moins fréquentes les causes du mal ; or, personne ne peut nier que le précédent mode de répartition des deniers en question, répartition

qui se faisait au milieu même et au moyen des luttes parlementaires, sous le coup des besoins d'obtenir des adhérents à ses opinions, ne fut une cause ou du moins un danger de corruption.

Donc la guerre faite à cette bonne mesure était une guerre mauvaise, rendue plus mauvaise encore par l'acharnement qu'on y apporta. C'est à cette détestable pratique de renouveler sans cesse les attaques, sans respect pour les décisions antérieures, sans autre but possible que de fatiguer tout le monde, qu'il faut attribuer l'impôt énorme que notre trésor paye chaque année pour les dépenses contingentes de nos sessions parlementaires. Ces misérables petites guerres, qui se font au moyen d'enquêtes, de demandes de rapports, d'adresses pour la remise de documents, de comités d'investigation jusque sur les mauvais propos des membres, nous ont amenés au point de faire imprimer chaque année 16 énormes volumes d'appendices, dont les trois quarts sont des rapsodies que jamais personne ne voudrait lire.

J. C. TACHÉ.

(A continuer.)

#### L'Instruction Publique.

Le *Leader*, de Toronto, publie une lettre du révérend M. Bruyère en date du 27 janvier dernier, au sujet de l'Instruction publique dans le Haut-Canada.

Cette lettre, qui remplit plus de quatre grandes colonnes, en petit texte, est trop longue pour pouvoir être insérée dans notre feuille. Mais comme elle paraît attirer l'attention de la presse, nous nous hâtons d'en donner une idée à nos lecteurs en analysant la partie la plus saillante.

1o. Les écoles séparées du Haut Canada ne reçoivent aucune partie du fonds des réserves, puisque dans la loi de sécularisation il se trouve une clause restrictive qui porte que ce fonds sera employé aux objets auxquels les fonds municipaux sont applicables, et qu'un acte antérieur du Parlement défend aux municipalités d'employer aucune partie des fonds, placés à leur disposition, pour le maintien des écoles séparées.

2o. Comment les catholiques pourraient-ils fréquenter les écoles communes, se demande M. Bruyère ? Sur 4,000 volumes qui sont les seuls livres autorisés pour les écoles du Haut-Canada, il n'y en a pas plus d'une vingtaine qui soient catholiques. Les livres même d'histoire, que l'on met entre les mains des élèves sont remplis d'insultes contre les catholiques. Ainsi l'*Histoire Universelle de White* contient sous le titre de *L'Eglise*, les lignes suivantes : « Bien des circonstances semblent avoir contribué à la grande révolution ecclésiastique qui rendit ce siècle célèbre. L'introduction du culte des images avait éprouvé une forte opposition, etc. » Dans le chapitre intitulé Luther, on lit : « La cause immédiate de la réforme fut l'abus que l'on fit des indulgences. En 1517, on annonça une vente d'indulgences

afin de remplir le trésor de Léon X. Par ces indulgences on donnait l'absolution des péchés futurs, comme des péchés passés ; ou les changea en permis pour la violation des obligations les plus sacrées. »

Ce ne sont pas là les seules absurdités ou faussetés que l'on enseigne aux enfants sous la sanction du gouvernement. On lit encore au sujet du Concile de Trente : Parmi les articles que ce Concile a ordonné de croire implicitement se trouvent le célibat des prêtres, la confession et l'absolution, le culte des images et reliques, l'intercession des Saints, l'adoration et l'immaculée conception de la Vierge Marie. »

Et si l'on ouvre l'ouvrage intitulé *« Lectures on Botany »* on y rencontre le passage suivant : « Dans l'Eglise Romaine (Romish) il y a bien des superstitions au sujet de certaines plantes qui fleurissent le jour anniversaire de quelque Saint. En Italie et dans d'autres contrées du Sud de l'Europe, où ces superstitions ont pris naissance, si l'ortie morte est en floraison vers l'anniversaire de la fête de St. Vincent, martyr qui mourut pour le Christianisme sous l'empereur Dioclétien en l'an 304, la fleur lui est consacrée. L'éllebre d'hiver est ordinairement en fleur vers le jour anniversaire de la conversion de St. Paul ; on croit que c'est en commémoration de ces événements. »

Les *« Recreations in science and natural philosophy »* contiennent sous le titre *d'Amazing problems*, une historiette au sujet d'un couvent et de ses religieuses ; on essaie d'y faire voir que les monastères sont un foyer d'immoralité ; et cependant le surintendant en chef de l'Instruction publique dans le Haut-Canada, non-seulement tolère ces livres dans les bibliothèques, mais permet de les mettre entre les mains des élèves.

L'école commune du Haut-Canada devient donc, non une source d'Instruction, mais une source de perversion. On y fausse les idées de la jeune génération, on lui apprend le mensonge au lieu de lui enseigner l'histoire. Et sont là dit M. Bruyère, les principes et les sentiments *chrétiens*, dans la plus haute et la plus large acception du mot, qui, selon le Dr. Ryerson, se font voir dans tous les livres de texte de ses écoles.

Il est donc évident que la question des écoles communes du Haut-Canada cesse d'être une question sur laquelle les catholiques et les protestants doivent être divisés. Il s'agit de la moralité de la population tout entière ; or, pour que les masses soient morales, il faut que l'école ne soit pas une source d'immoralité.

Les protestants, comme les catholiques, sont intéressés à ce que leurs enfants reçoivent une instruction solide, que les principes qu'on leur inculque soient bons, et que l'histoire qu'on leur enseigne soit une histoire véritable, et non pas la production d'une imagination gâtée.

Comment trouveront-ils cette instruction solide, ces bons principes, ces notions d'histoire dans des livres qui, comme ceux que nous avons cités, renferment les plus grandes absurdités à côté des mensonges les plus éhontés.

Evidemment, l'école commune du Haut-Canada a vu ses plus beaux jours. Le coup d'aël, qu'il est permis de temps à autre de jeter à l'intérieur, n'est pas propre à rassurer les hommes bien pensants. Que serait-ce si toute la vérité était connue ?

HECTOR L. LANGEVIN.

#### Encore Kankakee.

L'adresse de la Congrégation de Bourbonnais à Monseigneur l'Evêque de Montréal, tout en montrant la foi et l'obéissance de nos frères émigrés, corrobore nos remarques d'hier, en faisant voir que les documents publiés contre la lettre de l'Evêque de Chicago sont loin d'être exacts, puisque cette adresse les qualifie sans détour *d'écrits mensongers*. Nous la reproduisons, parce qu'elle fait honneur aux habitants de Bourbonnais.

A Sa Grandeur Monseigneur de Montréal.

Monseigneur,

Que Votre Grandeur veuille bien avoir pour agréable que nous, soussignés, membres de la congrégation de Bourbonnais, lui adressons la présente lettre, afin de faire connaître, par son entremise, à Nos Seigneurs les Evêques du Canada, toute la reconnaissance que nous ressentons en nos cœurs pour l'intérêt que nous portent nos anciens maîtres dans la foi ; nous ne pouvons sans rendre à Dieu de vives actions de grâces, penser à la charité que Votre Grandeur nous manifeste, tant par les prières qu'elle fait adresser au ciel en notre faveur, que par l'envoi de prêtres qui viennent ici pour rétablir parmi nous les principes religieux, ébranlés depuis plusieurs mois, par un schisme qui a justement ému tous nos amis du Canada, et qui fait trembler à bon droit ceux qui ont de l'amour pour notre sainte religion. Nous avons aujourd'hui, grâce à Dieu, le bonheur de diminuer les justes inquiétudes de Votre Grandeur sur nos dispositions, et aussi celui de consoler le cœur affligé de notre digne évêque de Chicago, en nous faisant connaître que, par les efforts de celui que vous nous avez envoyé, nous commençons à voir la religion renaitre parmi nous, les familles séparées se réunir de nouveau dans la paix du Seigneur, et se préparer à jouir du bonheur qui régit si universellement dans les heureuses campagnes de notre cher Canada. Déjà plus d'une centaine de personnes se sont approchées du sacrement pour se faire relever de l'excommunication qu'elles avaient encourue, en favorisant soit par leur assistance aux offices divins, soit par la réception des sacrements, les vues d'un prêtre égare. Oh ! que nous voudrions voir Votre Grandeur dans notre église, pour y être témoin de l'heureux et éblouissant spectacle que nous donnent les personnes qui veulent relever membres de notre sainte église. Le mouvement qui se fait parmi nous et autour de nous, nous donne la conviction que le schisme est arrêté, qu'il ne s'étend plus, qu'au contraire il diminue et que tout nous fait espérer que dans quelques mois il n'en sera plus rien.

Nous avons appris avec plaisir que Monseigneur notre évêque est en communication avec Votre Grandeur pour nous procurer les prêtres dont nous avons ici un si grand besoin tant pour notre religion que pour l'éducation de nos enfants. Nous ne pouvons à la vérité vous cacher le désir que nous aurions de conserver parmi nous, M. Desaulniers, mais dans l'impossibilité où paraît être ce monsieur de rester ici, nous pouvons vous assurer d'avance que nous recevons avec reconnaissance ceux que vous voudrez bien mettre à la disposition de Monseigneur l'Evêque de Chicago.

Nous terminons, Monseigneur, en demandant à Votre Grandeur qu'elle veuille bien agréer l'expression de notre profond vénération pour sa personne ainsi que de notre parfaite obéissance aux ordres de l'Eglise, manifestés par nos premiers supérieurs. En même temps, nous prions Votre Grandeur de faire agréer, par la publication de cette lettre, nos sentiments de reconnaissance à toutes les personnes du Canada qui se sont intéressées pour nous par leurs prières ou autres moyens. Nous nous sousscrivons, Monseigneur, de Votre Grandeur les très-

de la dernière volonté du dernier survivant de l'ordre dans le pays.

IV.

Si les soins s'étaient d'abord tournés vers l'éducation des garçons dans la colonie, on ne tarda cependant pas à pourvoir à celle des filles. Depuis longtemps l'on en sentait la nécessité. Les filles des colons français grandissaient dans l'ignorance, et il fallait nécessairement trouver un moyen de réunir les filles sauvages, de leur apprendre à lire pour opérer des conversions qui, dès l'origine, semblent être l'unique objet de nos établissements. L'on avait songé à faire venir des Ursulines de France ; mais des obstacles sérieux s'y étaient longtemps opposés. Les revenus de la colonie étaient faibles, la terre rapportait encore peu de produits, et les nations sauvages, par leurs courses continuelles, obligeaient les colons à être constamment sous les armes et sur le qui vive, en sorte que tout contribuait à faire regarder un établissement de femmes comme un fardeau trop pesant pour une colonie naissante. Mais le courage et la constance d'une jeune veuve sur le point de mourir, Madame de la Peltrie, ne craignit pas, pour une aussi noble fin d'affronter les orages d'une navigation longue et encore inconnue et les dangers encore plus grands qui l'attendaient dans un pays sauvage. Le 1er août 1639, elle mit pied à terre dans la colonie : ce fut un jour de fête pour nos pères, dit M. Garneau dans son *histoire du Canada* : « tous les travaux cessèrent et les boutiques furent fermées. »

Mais écoutons le récit simple et naïf que fait un témoin oculaire de cet événement déjà si loin de nous.

D. P. MYRAND.

(A continuer.)

### FEUILLETON.

#### Instruction Publique

CHEZ LES CANADIENS-FRANÇAIS.

(Continuation.)

Jacques Cartier, malgré les désirs ardents qu'il eut de voir se former des établissements dans des contrées où il était venu arborer le pavillon de sa nation, malgré ses travaux, ses voyages, ses supplications ne put se féliciter en mourant de laisser derrière lui quelques vestiges de ses longues pérégrinations. Deux carcasses de vaisseaux abandonnés témoignèrent seules pendant quelque temps de son passage sur nos terres ; et aujourd'hui, un ruisseau qui porte son nom, quelques notes rares mais bien précieuses sur deux ou trois voyages qu'il fit dans notre fleuve, sont les seules choses qui rappellent encore le nom du célèbre navigateur.

Mais la route était ouverte, et elle fut fréquentée.

S'y jetèrent tous ceux que la fortune ou le commerce n'avait point favorisés dans la mère patrie, — tous ces esprits fatigués et inquiets et toujours avides d'émotions nouvelles, qui voyaient s'ouvrir devant eux un monde nouveau, des fleuves immenses, des lacs grands comme des mers, des forêts qui ne finissaient qu'aux pôles, et qui réclamaient dans leur sein des trésors inexploités. S'y jetèrent tous ces cadets de famille ruinés ou déshérités, quelques familles nobles qui, avec la permission du roi, pouvaient sans déroger, refaire leur fortune dans le commerce et rétablir le lustre usé de leurs maisons. Pendant près d'un siècle, tous ces colons de nouvelle espèce montèrent de lacs en lacs, passèrent de montagnes en montagnes,

ne se fixant nulle part, et se livrant sans réserve à cette vie sauvage dont la nouveauté avait pour eux tant d'attraits.

Ce ne fut donc que 63 ans plus tard que Champlain fonda le premier établissement permanent des Français dans le Canada. Dès ce moment, le cœur de bois, le trafiquant de pelleteries le Français devenu demi sauvage eut un pied à terre dans Québec. Ses habitudes farouches se tempérèrent, ses dispositions à la vie errante se fatiguèrent et la vue du sol fertile lui inspira le goût d'occupations plus paisibles. A son tour, il se fixa sur les bords du fleuve, et forma nos premières paroisses. Bientôt le Canada devint plus connu en France ; une immigration plus saine s'y porta, et la population, croissant de plus en plus, mérita au pays l'appellation de la Nouvelle France.

Mais la religion avait suivi partout l'immigré Français : elle avait avec lui traversé l'Océan, remonté nos fleuves, pénétré dans nos forêts, répandu la civilisation, la foi, jusqu'à son sang sur ces terres inconnues, et elle devait encore y allumer le flambeau de l'éducation.

III.

La réunion de quelques cabanes pauvrement bâties, le défrichement de quelques arpents de terre sur le mont Stadacona, la conversion de quelques centaines de sauvages à Silvery suscitèrent bientôt des besoins nouveaux.

Dès 1632, vingt cinq ans à peine après la fondation de Québec, le collège de Québec, sous la direction des Jésuites, commençait l'enseignement. Le Père Le Jeune a déjà deux écoliers auxquels il enseigne à lire. Ce sont un petit sauvage et un petit nègre venu en Canada avec une famille française, et dans son enthousiasme le bon instituteur écrit à son supérieur « qu'il ne changerait pas ces deux écoliers pour le plus bel auditoire de France. »

Son école fait des progrès : car l'année suivante, il se trouve à la tête de vingt écoliers qui viennent d'une demi-lieue pour apprendre à lire.

Tel est l'humble commencement du collège des Jésuites en Canada. C'est le premier établissement que l'on ait ouvert à l'éducation de la jeunesse du pays. On y donna d'abord une instruction élémentaire, plus tard on y étudia les classiques, enseigna les sciences et les lettres et les arts usuels et pratiques. L'entreprise fut encouragée par les rois de France et par toutes les personnes puissantes dans la colonie comme dans la mère-patrie. L'établissement de ce collège engagea un grand nombre de Français à immigrer en Canada. Tous les enfants des colons s'y portèrent avec avidité et les sauvages mêmes vinrent en foule s'établir aux environs de Québec.

On les régalaient lorsqu'ils venaient au collège, dit Charlevoix, et quelques-uns d'eux confèrent leurs enfants à des personnes qui les mirent au collège.

Le collège des Jésuites subsista jusqu'en 1776, époque à laquelle le gouvernement anglais s'en empara pour y loger des troupes et y déposer ses archives, jusqu'à ce que finalement vingt ans plus tard tous les biens de l'ordre de Jésuites en Canada furent incorporés au domaine de la couronne Britannique, sous prétexte de la suppression de l'ordre en Europe, et de la mort du dernier survivant de l'ordre en Canada.

La dotation du collège était considérable alors, et ne pouvait que s'accroître en valeur à mesure que le pays se serait établi. Ces biens, choisis dans diverses parties du pays, devaient, par une prévoyance admirable, servir de points de ralliement aux divers groupes de population qui devaient s'y former plus tard. Et les membres de cette puissante maison n'avaient jusque là perdu aucune occa-

sion de satisfaire à l'objet de leur institution ; ils avaient établi des missions, ouvert des écoles partout où leurs ressources l'avaient permis ; et leur zèle et leur dévouement et leurs moyens les mettaient aujourd'hui dans une position à être le seul corps qui pût avec avantage faire marcher l'éducation de front avec la prospérité du pays.

Le collège des Jésuites est cependant la seule institution d'éducation de création française qui n'ait pu vivre sous le régime britannique. N'en cherchons point la cause ailleurs que dans les préjugés que l'ordre avait éveillés en Europe, et dans l'appât irrésistible qu'offrait en Canada une riche dotation. Le nouveau régime devait y voir d'ailleurs un point d'appui trop puissant pour ces nouveaux sujets dont il fallait aujourd'hui absorber les idées, la religion et même la nationalité.

Dans le cours d'une existence de 144 ans, ce collège n'avait cessé de rendre les plus grands services dans la Nouvelle France. C'est de ce collège en effet, que sortirent tous les hommes instruits d'alors qui s'établirent soit dans les villes, soit dans les campagnes, qui commencèrent alors à se peupler. L'Instruction que l'on y puisait n'offrait rien de mieux en Europe. On y suivait le cours d'étude du collège de Louis le Grand. Et l'on peut se faire une idée assez correcte des fruits qu'il a produits en considérant ceux que produit encore tous les jours le séminaire de Québec qui n'en fut que la continuation. Le collège de Québec fut donc fermé, et les occupations paisibles et innocentes des élèves et la vie morale et utile qui s'y menait furent remplacés par la vie turbulente et irrégulière du soldat. La riche dotation que le roi et de puissants particuliers lui avaient faite fut détournée de sa destination sacrée, en dépit des intentions bienveillantes des fondateurs, des réclamations pressantes et unanimes de



SAUVAGES.—Le nombre de naufrages connus du Lloyd, dans le mois de décembre, est de 294. Il avait été comme suit durant les autres mois: en janvier, 265; en février, 174; en mars, 145; en avril, 157; en mai, 112; en juin, 81; en juillet, 104; en août, 88; en septembre, 127; en octobre, 109; et en novembre, 210,—faisant, pour l'année, un total de 1,959.

VENTE D'UNERESERVE DE L'ORDONNANCE.—Le 29 janvier, il y a eu à Toronto une vente de terrains formant partie d'une réserve de l'Ordonnance. Les différents lots se sont vendus aux prix suivants:

Sur la rue King, de £11 5 à £5 5 par chaque pied de front.  
" Pavement de Strachan, " 3 " 5 "  
" la rue Clifford, " 3 " 0 " 10 "  
" " " Stafford, " 2 " 10 " 4 " 5  
Le nombre de lots ainsi vendus est de 105 et le prix total de £24,900.—(Tribunal du Times de Toronto.)  
(Toutes les nouvelles non signées.)  
A. GARNEAU.

D'CON.—Le 3 du courant, au faubourg St. Jean, après une longue et douloureuse maladie, supportée avec la résignation la plus admirable, M. Michel Roulier, forgeron, âgé de 49 ans et 3 mois.  
Le défunt emporte avec lui les regrets d'une épouse et de cinq enfants inconsolables, et le triste regret de ne pas avoir pu faire connaître son caractère et son intégrité, il avait su gagner le respect et la considération de ses concitoyens; sensible aux peines d'autrui, il a eu la consolation de voir les autres compatir aux siennes, et lui témoigner pendant tout le cours de sa maladie, combien on savait apprécier ses rares qualités.

PERDU.—UNE personne de la compagnie, a perdu une BOITSE contenant cinq billets de \$5; 3 de \$2; 75. 6d. en pièces de monnaie et quelques sous. Celui qui la trouvera est prié de la remettre au bureau de ce journal.  
Québec, 3 février 1857.—Gf.

AVIS.—La première feuille de ce journal est adressée à un grand nombre de personnes que nos agents n'ont pu voir, mais qui peuvent le recevoir. Celles qui ne voudront pas s'abonner sont priées de nous renvoyer cette feuille le plus vite possible.  
STANISLAS DRAPEAU, Gérant.  
Québec, 2 février 1857.

BUREAUX A LOUER.—PLUSIEURS BUREAUX A LOUER, RUE STE. ANNE, Place d'Armes, W. MARSDEN, M. D.  
Québec, 6 février 1857.

ALEXANDRE LAMBERT, FAIT OU REPARÉ LE RECOURS DES PARAPLUIES ET DES PARASOLS, No. 35, RUE ST. JEAN (EN DEHORS), QUÉBEC.  
Il répare aussi, sous le plus court délai, et à prix libéral, toute sorte de faïence et d'ouvrages de verre.  
Québec, 6 février 1856.

GOUCK, COOPER & Co. Plombiers et poseurs de Tuyaux de Gaz.  
AYANT loué le magasin faisant le coin des rues Ste. Anne et DesFossés, faubourg St. Roch, ont l'honneur d'informer leurs pratiques et leurs amis qu'ils sont prêts à exécuter toutes commandes dont on voudra bien les honorer, aux plus bas prix possibles.  
Ils gardent toujours un assortiment très complet pour le plomberie et la distribution du gaz.  
On paiera le plus haut prix pour le vieux fer, le plomb et le cuivre.  
Point de rapport avec les autres marchands des mêmes articles.  
Québec, 6 février 1857.

CHEMIN DE FER DU NORD, HOTEL-DE-VILLE, Québec, 5 février 1857.  
A une séance du Conseil-de-Ville, tenue le 2 de ce mois, il a été  
1. Résolu.—Qu'au d'assurer la construction du Chemin de Fer de la Rive Nord, la Corporation de la Cité de Québec souscrive, dans le fonds capital de la Corporation du Chemin de Fer de la Rive Nord de Québec à Montréal, des actions au montant de £200,000 en outre des £100,000 déjà souscrits, et ce aux conditions suivantes: 1o. La Corporation commencera les travaux du Chemin de Fer dans quatre mois après la passation des présentes et en ratification par les citoyens de Québec, et les poursuivra sans interruption de manière à les terminer en trois ans; 2o. Assurez que la Corporation aura dépensé £ 0,000 sur le chemin, la Corporation de Québec lui paiera £30,000 à compte des £200,000 souscrits par elle, la Corporation payant les £200,000 suivants à mesure que les ressources de la Corporation, et la Corporation et la Corporation continueront ainsi à payer £30,000 alternativement jusqu'à ce que les £200,000 souscrits par cette Corporation aient été payés; 3o. Les travaux du chemin seront commencés à Québec; 4o. Les paiements à être faits par cette Corporation seront en bons ou débiteurs de la Cité ou de la Province garantis par le fonds d'emprunt municipal pour le Bas-Canada; 5o. Le contracteur et la Corporation s'engageront à payer six par cent d'intérêt sur les dites débiteurs, ainsi respectivement pendant toute la durée de la construction du Chemin de Fer de la Rive Nord de Québec à Montréal.  
2. Résolu.—Que Son Honneur le Maire convoque une assemblée publique des Citoyens de Québec, sous un délai convenable, pour prendre en considération la question du Chemin de Fer de la Rive Nord.  
Conformément à la dernière résolution ci-dessus, je convoque une assemblée publique des Citoyens de cette ville, au PALAIS DE JUSTICE, pour JEUDI, le 19 de ce mois, à DEUX heures de l'après-midi.  
JOS. MORRIN, Maire.

M. DAMIS PAUL, PROFESSEUR DE MUSIQUE, peut disposer de quelques heures par jour, pour donner des leçons du PIANO ou du VIOLON, chez lui ou à domicile.  
Il accorde les Pianos.  
Québec, 5 février 1857.

Chemin de Fer de Jonction de Mégantic et Compagnie de Navigation.

CONFORMEMENT à une résolution adoptée à une assemblée des Directeurs, une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE des ACTIONNAIRES du CHEMIN DE FER DE JONCTION DE MEGANTIC ET COMPAGNIE DE NAVIGATION, aura lieu au VILLAGE DE SOMERSET, dans le comté de Mégantic, VENDREDI, le VINGTIÈME jour de FÉVRIER courant, à DIX heures, A. M., pour faire élection de DEUX DIRECTEURS en remplacement de DUNBAR ROSS, écuyer, M. P. P., qui se retire à tour de rôle, et JAMES MOIR FERRES, écuyer, M. P. P., qui a résigné;—pour recevoir un état des affaires de la Compagnie, préparé par le Président et le Secrétaire et adopté par le bureau;—et pour ratifier et confirmer les Réglemens faits et adoptés par le bureau.  
DUNBAR ROSS, Président.  
Québec, 5 février 1857.

A VENDRE, MORUE VERTE DE LA MEILLEURE QUALITÉ, HARENGS DE LABRADOR, H. J. NOAD et Cie.  
Québec, 4 février 1847.—3f.

HUILE DE FOIE DE MORUE, 3 BARRILS D'UNE QUALITÉ TRÈS SUPÉRIEURE, à vendre par H. J. NOAD et Cie.  
Québec, 4 février 1857.—3f.

VENTE ANNUELLE ET FINALE MARCHANDISES SÈCHES, A des prix très-réduits, A COMMENCER LE LUNDI, le 2 février, AU MAGASIN DE WM. LAIRD & Co. RUE LA FABRIQUE.

W. I. & Co. vendront le tout de leur IMMENSE FONDS DE MARCHANDISES SÈCHES, à une réduction de 10 à 20 par cent sur les prix ordinaires, pour faire place à leurs importations du printemps.  
LES MARCHANDISES CONSISTENT EN:  
890 verges de Coton blanc pour draps de lit, de 104, valant 1s. 2d.  
500 do Toile do do do  
500 do Toile blanche ouverte pour nappes, de 3s. 4d. valant 4s. 5d.  
500 do Toile crème pour nappes, de 1s. 2d. valant 1s. 8d.  
750 Nappes de toile ouverte, de 4s. 6d. valant 5s. 6d.  
2000 verges Drap de Coton de 74d. valant 1s. 6d.  
5000 do Mousseline de laine, de 54d. valant 10d.  
5000 do do do de 74d. valant 1s.  
10000 do Shirting blanc, de 44d. valant 6d.  
10000 do do do de 54d. valant 7d.  
5000 do Cotongris (une verge de large), de 44d. valant 54d.  
1000 Couvertures piquées et blanches (de toilette), de 9s. valant 11s. 6d.  
1500 Courtes-pointes blanches et de couleur, de 2s. 3d.  
—AUSSE—  
Flanelle, Corolages, Etoffes pour calottes, Toile, Shirting, Indiennes, Robes de fantaisie, Chemises, Collets, Dentelle, Bas, Gants, Rubans, etc., etc.  
Tout article à une grande réduction.  
WM. LAIRD et Cie.  
Québec, 2 février 1857.

PREMIER GRAND CONCERT DE LA SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE SABATIER. LE PREMIER GRAND CONCERT de la SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE SABATIER aura lieu à la SALLE RUSSELL, LE TREIZE FÉVRIER PROCHAIN.  
On pourra se procurer des billets d'admission chez tous les libraires de Québec, ainsi que chez M. ANR. PONS, côte de Léry.  
Prix d'admission—2s. 6d.  
Les portes seront ouvertes à SEPT heures, et le concert commencera à HUIT heures précises.  
Par ordre, FRS. HUOT, Secrétaire.  
Québec, 2 février 1857.

Messieurs les Electeurs du Comté de Rimouski, MESSIEURS, APPRENANT que J. C. Taché, Ecuyer, Chevalier de la Légion d'Honneur, vous a fait remise de son Mandat de Représentant de votre Comté, et aussi que les électeurs du Comté de Rimouski désirent mettre en candidature l'un de nos estimables concitoyens, Monsieur M. W. Baby, de cette cité; je me fais un devoir et en même temps un plaisir, de publier à cette occasion la lettre suivante que ce Monsieur m'adressa dernièrement, le jour même de son départ pour l'Europe. Je ne dois pas oublier de dire que la raison du départ de M. Baby est l'accomplissement d'une mission d'un grand intérêt pour le commerce de cette Province, et dont le but principal est de procurer une réduction notable des primes d'assurances sur les vaisseaux et les marchandises expédiées d'Europe pour le Canada, et cela en rapport avec la question des Vapeurs Remoquoises Provinciaux du Golfe-Saint-Laurent.  
J'ai l'honneur d'être avec respect,  
Messieurs,  
Votre très humble serviteur,  
GEO. H. SIMARD.  
Québec, 12 janvier 1857.  
Québec, 1er décembre, 1856.  
Georges H. SIMARD, Ecr., M. P. P.  
Québec.

Cher Monsieur, Etant sur le point de partir pour l'Europe, d'où je serai de retour ici au quinze février prochain, je crois avant de laisser devoir vous dire quelle en sera ma ligne de conduite et ma politique, dans le cas où Monsieur Taché résignerait son siège en Parlement, les électeurs du Comté de Rimouski me feraient l'honneur de m'élire à sa place.  
Ayant tout je serai entièrement dévoué aux intérêts de cet important comté, faisant tous mes efforts et mettant toute mon énergie pour lui obtenir les améliorations dont il a tant besoin.  
Je serai pour toute mesure ayant pour objet, non-seulement de faire continuer le Chemin de Fer de St. Thomas aux Trois-Pistoles, mais jusqu'à la ligne du Nouveau-Brunswick, suivant à peu près le tracé du Major Robinson, donnant par là une ligne de Chemin de Fer à toutes les paroisses le long du fleuve, et je ferai mes efforts pour que ce chemin soit continué jusqu'à Halifax.  
Je serai pour la colonisation dans le Bas-Canada, sur une large base, donnant à notre jeunesse Canadienne l'avantage de s'établir, au lieu d'émigrer à l'étranger, comme ce n'a été que trop malheureusement le cas depuis nombre d'années.  
Quant à mes principes politiques, ils seront essentiellement libéraux, car sur ce continent d'Amérique, il est d'absolue nécessité de progresser.  
Je vous adresse ces quelques lignes afin qu'au besoin vous puissiez les communiquer à mes nombreux amis du comté de Rimouski.  
Je suis, cher Monsieur,  
Votre tout dévoué serviteur et ami,  
Gf. M. W. BABY.

NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE MEUBLES DE MENAGE, DROUIN & ROY, No. 45, Rue Des Fossés, St. Roch, Québec.

INFORME respectueusement le public en général qu'ils ont actuellement en main un assortiment large et varié de MEUBLES DE MENAGE, confectionnés dans le dernier goût et dans le style le plus élégant de Londres et de Paris, qu'ils vendront à des prix très réduits.  
DROUIN & ROY n'employant que les meilleurs ouvriers, et surveillant eux-mêmes les travaux de leurs établissements, espèrent mériter la continuation du patronage public.  
Québec, 2 février 1857.

VENTE ANNUELLE ET FINALE MARCHANDISES SÈCHES, A des prix très-réduits, A COMMENCER LE LUNDI, le 2 février, AU MAGASIN DE WM. LAIRD & Co. RUE LA FABRIQUE.

W. I. & Co. vendront le tout de leur IMMENSE FONDS DE MARCHANDISES SÈCHES, à une réduction de 10 à 20 par cent sur les prix ordinaires, pour faire place à leurs importations du printemps.  
LES MARCHANDISES CONSISTENT EN:  
890 verges de Coton blanc pour draps de lit, de 104, valant 1s. 2d.  
500 do Toile do do do  
500 do Toile blanche ouverte pour nappes, de 3s. 4d. valant 4s. 5d.  
500 do Toile crème pour nappes, de 1s. 2d. valant 1s. 8d.  
750 Nappes de toile ouverte, de 4s. 6d. valant 5s. 6d.  
2000 verges Drap de Coton de 74d. valant 1s. 6d.  
5000 do Mousseline de laine, de 54d. valant 10d.  
5000 do do do de 74d. valant 1s.  
10000 do Shirting blanc, de 44d. valant 6d.  
10000 do do do de 54d. valant 7d.  
5000 do Cotongris (une verge de large), de 44d. valant 54d.  
1000 Couvertures piquées et blanches (de toilette), de 9s. valant 11s. 6d.  
1500 Courtes-pointes blanches et de couleur, de 2s. 3d.  
—AUSSE—  
Flanelle, Corolages, Etoffes pour calottes, Toile, Shirting, Indiennes, Robes de fantaisie, Chemises, Collets, Dentelle, Bas, Gants, Rubans, etc., etc.  
Tout article à une grande réduction.  
WM. LAIRD et Cie.  
Québec, 2 février 1857.

A L'ENSEIGNE DES PARASOLS, RAZORS.

Le sousigné offre ses plus sincères remerciements à ses nombreux pratiques et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis nombre d'années, et prend sur lui de les informer qu'il a renouvelé tous ses outils, il est prêt à repasser les RAZORS, CISEAUX, etc., etc. et à faire tous les ouvrages qu'il a coutume de faire; par exemple, ajuster des CLEFS, grandes ou petites, faire des PARAPLUIES et des PARASOLS et les réparer lorsqu'ils sont avariés, etc. Il aura toujours en vente, comme par le passé, razors et ciseaux à repasser, de la première qualité; outre une infinité d'autres objets, qu'il donnera à 25 par 100 meilleur marché qu'à l'ordinaire. On trouvera toujours le sousigné à son magasin, depuis SEPT heures du matin jusqu'à CINQ heures du soir.  
JEAN GERARD, Rue Saint-Jean, porte voisine de M. Davin, Menuisier, manouvrier, Haute-Ville  
Québec, 2 février 1857.

GRANDE CHANGE!!! Au No. 66, rue St. Jean, Haute-Ville, ANSELME HARDY, Horloger, Bijoutier et Fabricant de Miroirs, à 30 pour 100 meilleur marché qu'ailleurs.

DE plus informé ses amis et le public en général qu'il vendra tout son fonds de bijouteries telles que montres d'or et d'argent, chaînes d'or et d'argent, bagues, anneaux, loquets, pendants d'oreilles, épinglettes, bijoux, porte-crayons d'or et d'argent, garde-doigts, des d'argent, lunettes, porte-monnaie, horloges, miroirs et vitres de miroirs.  
—AUSSE—  
A. H. répare les montres de toutes sortes, la bijouterie et les horloges à dix par cent meilleur marché qu'ailleurs.  
—DE PLUS—  
A. H. posera le vit argent sur les vieux miroirs qui sont endommagés, et d'où le vit argent est parti. Tout ouvrage qui sortira du Magasin sera garanti.  
ANSELME HARDY, Québec, 2 février 1857.

Jambons, Lard séché, etc., etc. Le sousigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a maintenant tout un assortiment de JAMBONS SÈCHES, LARD FUMÉ ET ÉPICÉ, SAINDOUX, ROBES DE BREF, LANGRES FUMÉES, etc., etc. Ces articles sont de la meilleure qualité. On les trouvera supérieurs à tous ceux de même espèce qu'on offre en vente à Québec.  
On les vend en gros et en détail, à des prix modérés, pour ARGENT COMPTANT seulement.  
Le sousigné prépare et fume aussi le LARD SÈCHÉ et les JAMBONS, pour les familles, qui le demandent, et cela à des prix modérés.  
LUKE MADDEN, Epicier, rues St. Dominique et St. François, Faubourg St. Roch, vis-à-vis le moulin de Hoake  
Québec, 2 février 1857.

AVIS. On a besoin d'un INSTITUTEUR qualifié pour tenir une Ecole dans la Banlieue de St. Roch de Québec.  
S'adresser à FRANS. HUOT, Sec.-Trésorier.  
3 février 1857.

A LOUER, UNE élégante maison de campagne, contenant neuf pièces et accompagnée d'un hangar et d'une étable, située sur le chemin Ste. Foy, vis-à-vis celui de Belvédère. Possession en mai prochain.  
S'adresser à JOHN ROSS, Société de Bâtisseurs de l'Union.  
Québec, 2 février 1857.—Gf.

A LOUER, CETTE jolie maison à deux étages, avec à peu près un arpent de terre, située sur le chemin Ste. Foy, et dernièrement occupée par M. JENKINS. On y ferait très bien un pensionnat. On peut en prendre possession immédiatement si l'on veut.  
S'adresser à JOHN ROSS, Société de Bâtisseurs de l'Union.  
Québec, 2 février 1857.—Gf.

MAISON A LOUER, UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport, près du moulin à écluses de Méthot. S'adresser à CHAS. SIMARD et Mernor, ou à JOSEPH HARDY, A la maison.  
Québec, 2 février 1857.

LE CONSEILLER DES DAMES et des DEMOISELLES, Journal d'économie politique et de tactique à l'épingle, (PUBLIÉ À PARIS.)  
TOUTES les abonnées à la 10e année du journal, commençant le 1er novembre, recevront avec le numéro du premier janvier, à titre de prime, LE MENAGER FRANÇAIS.  
pour 1857. Un BEAU VOLUME édité avec luxe, rédigé par Mme. CAROLINE EMILIE FOURNET.  
Cet ouvrage, qui sera continué chaque année, formera un cours complet d'économie domestique; il contiendra de nombreuses recettes; il parlera des devoirs des femmes; il sera pour elles un guide qu'elles pourront consulter en toute circonstance, car il leur donnera, jour en jour et pour toute l'année, des détails et des conseils sur les occupations qui remplissent la vie des dames et des demoiselles et sur la manière dont elles doivent se conduire, soit dans le monde, soit dans l'intérieur de la famille. LE MENAGER FRANÇAIS sera un Trésor moral et pratique qui répondra à toutes les exigences de l'époque, et toutes les femmes, nous osons le dire, seront heureuses de le trouver entre leurs mains.  
Ce journal, rédigé par toutes les sommités littéraires et spéciales de l'époque, donnera dans le courant de l'année, indépendamment de sa magnifique prime, douze feuilles de Brochures, dont plusieurs double format (dessins de M. BORDAS)—des tapisseries colorées d'une admirable perfection et d'une exécution facile;—un nombre infini de petits travaux de Dames pour fêtes, étrennes et cadeaux;—des patrons grandeur naturelle, pour toilette de Dames, de Jeunes personnes et d'Enfants;—des feuilles supplémentaires de patrons au renouvellement de chaque saison;—des gravures de modes colorées, pour costumes de ville, toilettes de soirée, de mariées et de première communion;—des gravures de lingerie, des aiguillettes, des repous, des gravures sur acier de sujets religieux et autres d'une admirable perfection;—quarante morceaux de musique de salon par les premiers compositeurs;—des recettes, des conseils indispensables à toutes les mères de famille, les maîtresses de maison et à toutes les jeunes personnes;—douze rebus illustres.  
Tous les dessins de broderies sont exécutés par M. BORDAS; tous les petits travaux de dames sont dessinés et expliqués par Mme. CAROLINE EMILIE FOURNET; tous les dessins de tapisseries colorées, les aiguillettes et les repous sortent des ateliers de MM. FOUSTIERIERE frères; tous les patrons sont fournis par les premières maisons de Paris, qui, par une faveur toute spéciale, veulent bien les livrer au journal aussitôt que la mode les a indiqués.  
Le Conseiller des Dames et des Demoiselles, fondé en 1847, a vu chaque année grandir son succès. La régularité de son service, la moralité et l'utilité de sa rédaction et ses constants efforts pour satisfaire ses abonnées, l'ont placé au premier rang parmi les journaux de la spécialité.  
Prix de l'abonnement—25 CENTIMES PAR AN, inviolablement payables d'avance.  
On s'abonne à Québec, chez J. T. BROUSSEAU, Agent pour le Canada.  
SOMMAIRE du numero de novembre, 1856.  
1. Chronique du mois, par Mme. DE MORRAN.  
2. René de Kergoran, par ALFRED DES ESSARS.  
3. Les Gerbes d'Or.—Pensées des femmes célèbres, par F. FÉLIXAULT.  
4. Les Ruines (Poésie), par Bourguin.  
5. Modes, par Mme. BLANCHE DE SERIGNY.  
6. Economie domestique des Dames.—Conseils et ouvrages divers.—Causerie autour d'une table ronde.—Petits travaux de Dames.—Boîte à jeu.—Eranbannière.—Valise au crochet.—Chausson d'enfant.—Tricot Louise-pour couvrepieds, rideaux, etc.—Dentelle au tricot.—Petit cours de fleurs artificielles: Lys.—Rose pompon.—Planche de tapisserie.—Planche or et couleurs.—Légende de l'aquarelle.  
7. Explication de la gravure de Modes.  
8. Explication de la gravure planche de Confection: Manteaux et Pardessus.  
9. Explication de la planche de Broderies.  
10. Explication de la planche de Patrons.  
11. Rebus illustré.  
Les abonnées recevront avec le numero de novembre:  
1. Une feuille de broderies, double format (dessins de M. BORDAS).  
2. Une planche de Patrons pour la saison d'hiver, double format.  
3. Une gravure de Modes colorée.  
4. Une planche de Manteaux, Robes et Mantelets (pour la saison d'hiver).  
5. Une planche de Tapisserie colorée.  
6. Le moulin à vent (aquarelle).  
7. Une planche de travaux au crochet de couleur (or et soie).  
8. Au verso de la grande planche de broderie, Petits Travaux.  
9. Paris (quadrille), par ACN. DRACOMLTS.  
10. A une Mariée (romance), par Mdes PRIOT et  
11. La Navade (valse), par JAMES ROUSSELET.  
12. La Chevette (schottisch), par Mme. HONORÉ PIOLAL.  
Québec, 2 février 1857.

McLAUGHLIN & McKENNY, No. 66, RUE SAINT-JEAN, FONT, SANS CONTREDIT, LES MEILLEURS DESSINS PHOTOGRAPHIQUES De toutes les grandeurs, AUX PLUS BAS PRIX!! Québec, 2 février 1857.

Dessins Photographiques coloriés. Le public est informé par le présent avis que les MEILLEURS DESSINS PHOTOGRAPHIQUES COLORIÉS, dans la belle manière propre à McLAUGHLIN et McKENNY, No. 66, Rue St. Jean, Signé, McLAUGHLIN et McKENNY, WILLIAM LOCKWOOD, Québec, 2 février 1857.

FOURRURES!! UN magnifique assortiment de PELLETERIES pour les messieurs et les dames, au bien connu et ancien établissement de H. A. BURNETT et Cie. No. 22, RUE LA FABRIQUE.  
Une immense quantité de pelletteries, des plus belles, des mieux assorties et des moins chères que l'on puisse trouver dans cette ville, est maintenant exposée dans l'établissement ci-dessus où le public pourra les examiner.—Les dames qui désirent acheter des VICTORINES de VISON très noires et au plus bas prix du Canada, feront bien d'aller visiter le dit établissement, vu que tout ce qui s'y trouve est égal sinon supérieur à tout ce que l'on peut trouver dans ce genre à Québec.  
On trouvera et l'on pourra toujours se procurer des pelletteries pour les enfants dans le magasin ci-dessus mentionné.  
WM. ENNIS, Propriétaire.  
Québec, 2 février 1857.

JOHN WRIGHT, GRAVEUR ET DOREUR, FAIT des CADRES DE TABLEAU et de MIROIR, des CORNHES DE FENÊTRE, etc., etc. Il dore les églises et les steamers, etc., argente les miroirs, répare et redore les cadres, monte et vernit les cartes; en un mot, il exécute toute sorte d'ouvrages avec expédition et dans le dernier goût, au plus bas prix possible.  
No. 7, RUE SAINT-JEAN, (EN DEHORS.) Québec, 2 février 1857. 3f.p.s.

MAISON DE BAINS, Nous avertissons nos souscripteurs et le public en général, que le 1er mai prochain notre MAISON DE BAINS, dans la rue du Palais, vis-à-vis l'Hotel Russell, sera ouverte aux familles.  
Prix des Bains pour une Année.—Eau douce, chaude ou froide.  
1ère classe.—Pour un Monsieur ou une Dame \$3  
" " " Un Enfant au-dessous de 12 ans " 2  
2ème classe.—Pour un Monsieur ou une Dame 3  
" " " Un Enfant au-dessous de 12 ans 1 1/2  
Famille.—Bains d'Eau Douce.  
1ère classe.—Pour un Monsieur et Dame..... 9 1/2  
" " " et 1 enfant..... 11 1/2  
" " " et 2 enfants..... 13 1/2  
" " " et 3 enfants..... 15  
" " " et 4 enfants..... 17  
" " " et 5 enfants..... 18 1/2  
" " " et 6 enfants..... 20  
2ème classe.—Pour Monsieur et Dame..... 5 1/2  
" " " et 1 enfant..... 7  
" " " et 2 enfants..... 8 1/2  
" " " et 3 enfants..... 9 1/2  
" " " et 4 enfants..... 11  
" " " et 5 enfants..... 12 1/2  
" " " et 6 enfants..... 14  
Prix des Bains d'Eau Salée pour Huit Mois.  
1ère classe.—Pour un Monsieur ou une Dame \$1 1/2  
" " " Un enfant au-dessous de 12 ans..... 8  
2ème classe.—Pour un Monsieur ou une Dame 10  
" " " Un enfant au-dessous de 12 ans..... 7  
Remarques.  
Les souscripteurs de la première classe d'eau douce auront le droit de prendre des bains de la première classe d'eau salée en payant 1s. 3d. pour chaque bain. Et les souscripteurs de la seconde classe d'eau douce auront le droit de prendre des bains de la seconde classe d'eau salée, en payant 1s. 3d. pour chaque bain.  
Conditions des Paiements pour les Souscripteurs.  
Les souscripteurs seront obligés de payer la moitié de leur souscription le 15 Mai prochain, c'est-à-dire, quinze jours après que les suds bains fonctionneront, et l'autre moitié le 15 d'Août.  
Règlement.  
Il y aura un salon pour recevoir les dames de la première classe, dans lequel il y aura un Piano et Harmonium pour amusement des dames, et aussi une dame pour les conduire aux bains.  
Aussi une chambre pour les dames de la seconde classe.  
Et une autre chambre pour les messieurs, dans laquelle ils trouveront les principaux journaux du Canada, des Etats-Unis et de Londres, etc.  
Les portes s'ouvriront à Six Heures, A. M., et se fermeront à Dix Heures, P. M., depuis le 1er de Mai prochain jusqu'au 1er de Décembre, et alors elles s'ouvriront à Six Heures, A. M., et se fermeront à Huit Heures, P. M.  
GOSSELIN et LARUE, Québec, 2 février 1857.

NOUS soussignés déei tons qu'il serait très important, dans l'intérêt de la salubrité publique, qu'il existât en cette cité un établissement public de bains d'eau salée, d'eau douce, chaude ou froide. Non-seulement ces bains aideraient puissamment à la guérison d'un grand nombre de maladies; mais encore ils seraient un préservatif assuré dans bon nombre de cas, principalement à l'approche et dans le temps des épidémies.  
C'est pourquoi nous n'hésitons pas à recommander favorablement un établissement de ce genre dans cette ville.  
P. Larue, M. D., O. L. Robitaille, M. D.,  
H. Blanchet, M. D., H. F. Rinfret, M. D.,  
P. Baillargeon, M. D., I. Girard,  
A. Jackson, M. D., A. Rowand,  
J. Z. Nault, M. D., Ph. Wells,  
Jos. Morrin, M. D., J. L. Roy, M. D.,  
J. McKie, D. D. S., Jas. A. Sewell, M. D.,  
P. Moffat, M. N. C. S. L., John L. Hall, M. C. D.,  
J. P. Russell, M. D. E., John Fitzpatrick, M. D.,  
R. H. Russell, M. D. E. M. P. G. Tourangeau, M. D.,  
B. C. S. L., P. O. Jos. Paluchaud, M. D.,  
Wm. Marsden, M. D., P. O. Tessier,  
James Reeds, C. Frémont, M. D.,  
P. E. Landry, M. D., Québec, 2 février 1857. 2f.p.s.



PILULES CATHARTIQUES DE AYER.

(ENVELOPPÉES DE SUCRE) SONT PRÉPARÉES POUR PURIFIER LE SANG ET GUÉRIR LES MALADIES.

Maux de tête et d'estomac. PITTSBURGH, Pa., 1er mai 1855.

DR. J. C. AYER. Monsieur:—Je me suis souvent guéri des plus forts maux de tête, qu'il soit possible d'avoir, en prenant une ou deux doses de vos excellentes Pilules.

Avec beaucoup de considération, votre ComMISSAIRE DE BORD DU STEAMER CLAREN.

BEAU DE LA MALLE-POSTE, HARTLAND, Liv. Co., Mich., 16 novembre 1855.

DR. AYER: Vos Pilules sont la perfection de la médecine. Elles ont fait à mon épouse plus de bien que je suis capable de vous le dire.

GEO. J. GRIFFIN, Maître-de-Poste.

Indigestion et impureté du sang. DR. AYER: J'ai fait usage de vos Pilules auprès de ma famille et de personnes aliénées que je suis obligé de visiter, à ma grande satisfaction.

PASTEUR DE L'ÉGLISE DE L'AVANT, Boston.

WARSAW, WYOMING CO., N. Y., 24 octobre 1855. CHER MONSIEUR: Je fais usage de vos Pilules Cathartiques auprès de ma clientèle, et je trouve qu'elles sont un excellent purgatif pour débarrasser le système et pour purifier les fontaines du sang.

JOHN G. MEACHAM, M. D.

Maladies bilieuses et dérangement du foie. DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR, WASHINGTON, D. C., 7 février 1856.

MONSIEUR:—J'ai constamment fait usage de vos Pilules auprès de ma clientèle et de mes patients à l'hôpital, depuis la date de leur invention, et je ne crains pas de dire qu'elles sont le meilleur Cathartique encore connu.

ALONZO HALL, M. D., Médecin de l'Hôpital de la Marine.

Erysipèle, scrofules, flux des primes, dartres, humeurs rhumatis.

DR. AYER: Vos Pilules sont le chef-d'œuvre de tout ce qui est grand en médecine. Elles ont guéri ma petite fille, d'ulcères les plus mauvais sur les reins et sur les pieds, et qui ont été longtemps considérés incurables.

ASA MORGRIDGE.

Rhumatisme, névralgie et goutte. MAISON, PULASKI, SAVANNAH, GA., 6 JANV. 1856.

BIENFAISANT MONSIEUR: Je vous montrerais de l'ingratitude si je ne vous faisais pas connaître le soulagement que votre habileté m'a procuré.

CHAMBRE DE SÉNAT, BAYON ROUGE, LA., 5 décembre 1855.

DR. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode, en ayant fait usage de vos Pilules.

VINCENT SLIDELL.

POUR L'HYDROPIQUE, LA PLEURISIE ET AUTRES MALADIES DE CETTE NATURE, requérant un purgatif prompt, elles sont un excellent remède.

POUR LA CONSTIPATION OU COMME PILULES DIGESTIVES, elles sont bienfaisantes et efficaces. Les accès de fièvre, la Suppression, la Paralyse, l'Émbléme et même la Surdité et l'Avenglement partiel, ont été guéris par l'application répétée de ces Pilules.

La plus grande partie des Pilules mises en vente contiennent du Mercure, et malgré que ces Pilules soient un remède précieux entre les mains de personnes expérimentées, elles ne laissent pas d'être très-dangereuses comme Pilules ordinaires.

Les Pilules du Dr. Ayer ne contiennent aucun Mercure, ni aucune autre substance minérale. Préparé par le DR. J. C. AYER.

Chimiste Pratique et Analytique, Lowell, Mass., 2 février 1857.

LARD.

VENANT d'être reçu par la voie du Grand Tronc et à vendre chez le soussigné: 12 TIERCES DE LARD, No. 1.

CHARLES BRODIE, Rue St. Pierre, Québec, 2 février 1857.

DECOUVERTE REMARQUABLE

PLANTES DE LA FORET.

LE DR. HALSEY.

DE NEW-YORK.

A découvert des propriétés médicinales dans certaines plantes qui croissent dans les forêts et dans les champs, et en a extrait deux remèdes propres à guérir les maladies de la tête.

Pilules de la Forêt du Dr. Halsey. Un autre remède est composé des vertus de sept plantes, au moyen d'un procédé qui a découvert lui-même.

Vin de la Forêt du Dr. Halsey. Ce vin étant le produit de plantes médicinales de la forêt, chose inouïe jusqu'à ce jour.

PILULES DE LA FORET.—Trois choses sont particulières à cette seule espèce de pilules.

1° Elles n'ont jamais pour effet de causer la constipation ou l'affaiblissement de la constitution.

2° Elles servent d'excellent purgatif dans les cas où l'estomac ou les boyaux sont chargés de bile et matières impures.

3° La cure est certaine dans tous les cas pour lesquels on les recommande, et elles produisent la guérison sans affecter les boyaux si ce n'est d'une manière très légère.

LE VIN DE LA FORET.—Les propriétés médicales du VIN DE LA FORET diffèrent de celles des PILULES: mais l'efficacité des deux remèdes s'harmonise; et pour la guérison de certains maux l'un des deux remèdes est aussi important que l'autre.

Une dose purgative des pilules de la Forêt, est un remède infailible pour tous désordres bilieux, et tous maux provenant du dérangement de l'estomac et de la condition morbide des boyaux.

Une ou deux doses guériront de la fièvre, une boîte de pilules et une bouteille de vin ne manquent jamais de guérir et de faire disparaître les plus gros RHUMES, LA TOUX, et les DOULEURS D'ESTOMAC.

Les remèdes de la Forêt produisent un soulagement immédiat dans les cas de DISSÉPTE, et d'INDIGESTION et une ou deux boîtes avec autant de bouteilles guériront infailiblement les cas les plus sévères de ces maladies si douloureuses.

La plupart des maladies ne requièrent aucun changement de diète lorsque l'on prend les remèdes de la Forêt; la Dyspepsie cependant, fait exception à cette règle.

Faites d'abord usage, pour ces maux, d'une bonne dose purgative des pilules de la Forêt: après quoi continuez à prendre une ou deux pilules tous les soirs, ou ce qu'il en faudra pour causer une selle, le jour suivant, et prenez régulièrement trois doses de vin chaque jour.

Une bouteille de vin et une boîte de Pilules produiront la guérison de l'ASTHME: mais il est des cas difficiles où il en faut davantage.

Les remèdes de la Forêt produisent un soulagement immédiat dans les cas de DISSÉPTE, et d'INDIGESTION et une ou deux boîtes avec autant de bouteilles guériront infailiblement les cas les plus sévères de ces maladies si douloureuses.

La plupart des maladies ne requièrent aucun changement de diète lorsque l'on prend les remèdes de la Forêt; la Dyspepsie cependant, fait exception à cette règle.

Faites d'abord usage, pour ces maux, d'une bonne dose purgative des pilules de la Forêt: après quoi continuez à prendre une ou deux pilules tous les soirs, ou ce qu'il en faudra pour causer une selle, le jour suivant, et prenez régulièrement trois doses de vin chaque jour.

Une bouteille de vin et une boîte de Pilules produiront la guérison de l'ASTHME: mais il est des cas difficiles où il en faut davantage.

Les remèdes de la Forêt produisent un soulagement immédiat dans les cas de DISSÉPTE, et d'INDIGESTION et une ou deux boîtes avec autant de bouteilles guériront infailiblement les cas les plus sévères de ces maladies si douloureuses.

La plupart des maladies ne requièrent aucun changement de diète lorsque l'on prend les remèdes de la Forêt; la Dyspepsie cependant, fait exception à cette règle.

Faites d'abord usage, pour ces maux, d'une bonne dose purgative des pilules de la Forêt: après quoi continuez à prendre une ou deux pilules tous les soirs, ou ce qu'il en faudra pour causer une selle, le jour suivant, et prenez régulièrement trois doses de vin chaque jour.

Une bouteille de vin et une boîte de Pilules produiront la guérison de l'ASTHME: mais il est des cas difficiles où il en faut davantage.

Les remèdes de la Forêt produisent un soulagement immédiat dans les cas de DISSÉPTE, et d'INDIGESTION et une ou deux boîtes avec autant de bouteilles guériront infailiblement les cas les plus sévères de ces maladies si douloureuses.

La plupart des maladies ne requièrent aucun changement de diète lorsque l'on prend les remèdes de la Forêt; la Dyspepsie cependant, fait exception à cette règle.

Faites d'abord usage, pour ces maux, d'une bonne dose purgative des pilules de la Forêt: après quoi continuez à prendre une ou deux pilules tous les soirs, ou ce qu'il en faudra pour causer une selle, le jour suivant, et prenez régulièrement trois doses de vin chaque jour.

Une bouteille de vin et une boîte de Pilules produiront la guérison de l'ASTHME: mais il est des cas difficiles où il en faut davantage.

Les remèdes de la Forêt produisent un soulagement immédiat dans les cas de DISSÉPTE, et d'INDIGESTION et une ou deux boîtes avec autant de bouteilles guériront infailiblement les cas les plus sévères de ces maladies si douloureuses.

La plupart des maladies ne requièrent aucun changement de diète lorsque l'on prend les remèdes de la Forêt; la Dyspepsie cependant, fait exception à cette règle.

Faites d'abord usage, pour ces maux, d'une bonne dose purgative des pilules de la Forêt: après quoi continuez à prendre une ou deux pilules tous les soirs, ou ce qu'il en faudra pour causer une selle, le jour suivant, et prenez régulièrement trois doses de vin chaque jour.

Une bouteille de vin et une boîte de Pilules produiront la guérison de l'ASTHME: mais il est des cas difficiles où il en faut davantage.

tient doit commencer à faire usage du vin, et en prendra chaque demi-heure, des doses d'une ou deux cuillerées à table jusqu'au moment de l'apparition de la fièvre tremblante, auquel temps on doit cesser de prendre des doses. Cela peut faire disparaître le mal, mais on doit continuer à faire usage du vin de la Forêt par doses régulières deux fois par jour, afin de prévenir le retour du mal et donner de la force à la constitution.

FLÈVRES, CLOUS, PUSTULES, MALADIES SCABIEUSES, DARTRES, EREYTHÈLES, RHUMES, MAL D'YEUX, et toutes autres SORTES D'ULCÈRES. Je n'ai jamais vu rien de si certain et efficace que les remèdes de la Forêt pour la cure de ces maladies: elles originent toutes de la même cause.—Impureté du sang.—Ordinairement les Pilules suffisent pour la guérison de la plupart de ces dérangements; mais si l'on fait usage des deux remèdes, deux boîtes de pilules et deux ou trois bouteilles de vin guériront infailliblement les cas les plus difficiles et souvent la moitié de cette quantité suffira pour opérer cette guérison.

Dans chacune de ces maladies, prenez d'abord une pleine dose purgative des pilules, et après cela, prenez une dose apéritive tous les soirs en vous couchant et le vin, trois fois par jour.

Deux boîtes de pilules, et autant de bouteilles de vin guériront les cas les plus mauvais, cas de JAUNISSE.

Prenez une ou deux doses purgatives des pilules, après cela continuez à les prendre en doses apéritives et faites usage du vin trois fois par jour.

LES DÉRANGEMENTS ORGANIQUES des FEMMES, produits par le froid ou par la faiblesse de la constitution, cèdent toujours à quelques doses du vin de la forêt, alors même, qu'ils sont les plus invétérés et de la nature la plus aigüe, et si l'on continue à faire usage de ce vin, pendant quelques semaines, ces dérangements ne reviennent plus.

Le vin convient parfaitement à la constitution des femmes et leur donne de la force, de la vigueur et tous les signes certains de la santé.

Pour ces dérangements prenez une dose de vin par heure, jusqu'à ce que vous vous sentiez soulagé. Dans les cas les plus sévères il convient de prendre un bain de pieds chauds, à l'époque de la menstruation il faut cesser l'usage du vin.

TABLESSES, ÉMANATION, SEURS, NOUVEAUX, ET INDISPONITIONS RESULTANT DE LA FAIBLESSE DE LA CONSTITUTION.—Le vin de la forêt est un remède populaire pour toutes ces maladies. Il suffit d'une à trois bouteilles pour guérir les cas les plus graves, même sans l'usage des pilules; mais lors qu'ils sont accompagnés d'autres dérangements, il faut faire usage des pilules.

Prenez une dose de vin régulièrement trois fois par jour, et une ou deux pilules chaque fois. Si l'estomac contient trop de bile, ou si le système n'est pas en ordre, il convient de faire précéder le traitement régulier à une pleine dose purgative des pilules.

Pour l'Hydropisie et les dérangements des reins, prenez d'une à trois pilules chaque soir, et une légère dose de vin répétée deux ou trois fois par jour.

DIRECTIONS GÉNÉRALES. De quatre à six pilules de la forêt forment une pleine dose purgative pour un adulte.

D'une à trois pilules de la forêt agissent comme apéritif sur un adulte, leur effet étant sensible sur le sang et relâchant légèrement les boyaux.

Pour un adulte, la dose ordinaire du Vin de la Forêt est d'une à deux cuillerées à table.

Pour les enfants âgés de plus de huit ans la dose des pilules est de la moitié de celle prescrite pour un adulte.

Le tiers de cette dose suffit pour un enfant au-dessus de trois ans.

Comme l'âge et la constitution diffèrent chez tous les individus la meilleure règle à suivre est de donner de petites doses purgatives dans toutes les maladies aiguës, ou dans tous les cas qui exigent une purgation active; et dans les maladies chroniques ou anciennes, prenez des doses apéritives, ou ce qui suffit chaque soir pour relâcher légèrement les boyaux une ou deux fois le lendemain.

Le Vin de la Forêt devrait être pris trois fois par jour, avant les repas.

Le temps le plus convenable pour prendre les pilules est le soir au moment de se mettre au lit; mais si la circonstance l'exige, on peut les prendre dans tout autre temps.

Pour que les remèdes de la Forêt agissent efficacement, il n'est pas nécessaire de changer de diète. Prenez une nourriture substantielle, soyez régulier dans vos habitudes et acquiescez-vous des devoirs de votre état comme de coutume.

Le Vin de la Forêt se vend, en large bouteille carrée, une piastre la bouteille; six bouteilles pour cinq piastres. Les Pilules de la Forêt, enduites de gomme, 25 cents par boîte.

Dépôt général, 54 Walker Street, deux portes à l'Ouest de Broadway.

MEDECIN VETERINAIRE FRANCAIS.

M. EUGENE FENIQU, étant aux sollicitations d'un grand nombre de personnes, est venu s'établir à Québec, au No. 40, rue Argillou, faubourg St. Jean, où il a reçu un encouragement véritablement libéral, tant des citoyens de la ville que des campagnes environnantes.

On pourra le consulter tous les jours, à son bureau, de 6 heures du matin à 6 heures de l'après-midi.

Le public est respectueusement prié de se rappeler que M. Feniqu sont de la plus célèbre École de Médecine-Vétérinaire de France, où il a reçu ses diplômes.

EUGENE FENIQU, Médecin Vétérinaire Français. Québec, 2 février 1857.

P. E. POULIN, FABRICANT DE BIJOUTERIES.

35, rue Saint-Jean, Québec.

P. E. P. INFORME le public qu'ayant été dernièrement de beaucoup augmenté, l'état de la fabrication de bijoux, et de REPARER facilement toute espèce de BIJOUTERIES, et que s'étant de plus assuré des services d'un excellent ouvrier Bijoutier, il est maintenant prêt à faire à ordre on à réparer tout article de ce genre, à des prix modérés.

N. B.—P. E. P. continue aussi à travailler pour le commerce; et tout ordre qu'il recevra sera exécuté avec promptitude et exactitude. Québec, 2 février 1856.



A. KRAUTH & CIE,

84, RUE ST. JEAN, (EN DEHORS)

Importation, fabrication d'Horlogerie, de Chronomètres, de Bijouterie, d'Appareils pour la Télégraphie Électrique, etc.

A. KRAUTH, d'origine allemande, parlant et français et anglais, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de s'établir qu'il a ouvert un magasin, à la dite place, comme Horloger, Orfèvre et Fabricant de Chronomètres et d'Appareils pour la Télégraphie Électrique.

Fils d'un Horloger de réputation chez qui il a eu le précieux avantage d'être initié dans toutes les parties du métier de sa plus tendre enfance; de la étant allé se perfectionner dans toutes les branches de son établissement actuel dans les principales fabriques d'Allemagne; puis ayant occupé assez longtemps le poste de chef ouvrier dans les ateliers de l'Horloger-Orfèvre du Roi de Wurtemberg; enfin, en dernier lieu, en cette ville, ayant été, pendant un an, premier ouvrier chez M. POYANT ET FILS, qui l'ont vu quitter, à regret, le soussigné, use se flatter d'être suffisamment apte pour exécuter à la parfaite satisfaction des pratiques, toutes sortes d'ouvrages entrant dans les branches susdites dont on voudra bien le charger, sans excepter la réparation des chronomètres.

Il tient aussi en mains un assortiment varié et considérable de Montres d'or et d'argent, de Pendules françaises et américaines, de Chaines de montres, de Bijoux, et de Matériaux et Outils pour la confection et la réparation des objets, en partie importés et en partie fabriqués par lui-même, qu'il peut offrir en vente avec garantie; et au printemps prochain son fonds sera largement fourni et augmenté au moyen des emplettes que son associé, qui part pour l'Europe, va faire dans les principales établissements du genre en France, en Suisse, en Angleterre et en Allemagne.

Ses prix seront toujours des plus raisonnables et le travail bien conditionné, attendu qu'il importe directement, et soigne les ouvrages par lui-même, sans jamais être dans le cas de recourir à des ouvriers en dehors de son atelier.

Qu'on veuille bien lui faire l'honneur de visiter son élégant magasin, et de l'encourager avec force commandes; il fera son possible pour servir avec ponctualité, et se rendre digne de la confiance du public.

A. KRAUTH. Québec, 2 février 1857.—ant.

AVIS.

Le Soussigné informe le Public qu'il se chargera, avec fidélité et ponctualité, de toute collection d'argent qu'on voudra bien lui confier à de bonnes recommandations.

S'adresser à JOS. SOULARD, FILS. Québec, 2 février, 1857.

AVIS.

NOUS remettons les messieurs des diverses paroisses qui ont bien voulu nous offrir personnellement ou nous faire offrir leurs obligeants services comme agents de notre feuille.

Nous prenons de la occasion d'annoncer que nous ne demandons à personne de nous accorder cette faveur, pour la raison qu'il nous est impossible d'offrir aucune espèce de rémunération pour ces services: Notre gratitude est la seule récompense que nous sommes en état de présenter à nos amis.

STANISLAS DRAPEAU, Gérant. Québec, 2 février 1857.

CONDITIONS DU COURRIER DU CANADA.

RESPONSABILITÉ. Les articles importants seront signés en toutes lettres du nom de leur auteur.

La personne morale du journal sera responsable de tout ce qui paraîtra dans les colonnes sans être accompagné de commentaires. La responsabilité individuelle appartiendra au signataire de chaque article, attendu que l'initiative la plus large est laissée aux rédacteurs, collaborateurs et correspondants.

Toute correspondance insérée dans le journal sera signée du nom de son auteur ou du nom d'un des rédacteurs, avec les mots "pour extrait." Tout ce qui a trait à la rédaction sera adressé à l'un des rédacteurs.

ABONNEMENTS.

Le Courrier du Canada paraît tous les jours ouvrables. Le prix de l'abonnement est de QUATRE PIASTRES par année. Les abonnements datent des 1er et 15 de chaque mois. Ceux qui veulent discontinuer leur abonnement doivent avertir le Gérant un mois d'avance. On s'abonne à Québec, au bureau du Courrier du Canada, 9, rue Duval, vis-à-vis le Presbytère.

Tarif des Annonces. Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir:

Six lignes et au-dessous..... £0 2 6 Pour chaque insertion subséquente, 0 0 7 1/2 Dix lignes et au-dessus de six..... 0 3 4 Pour chaque insertion subséquente, 0 0 10

Pour les annonces d'une plus grande étendue, elles seront insérées à raison de 4d. par ligne pour la première insertion, et de 2d. pour les insertions subséquentes.

Toutes lettres d'argent, demandes d'abonnements et réclamations, doivent être adressées à STANISLAS DRAPEAU, Gérant. (franco.)

AGENTS DU "COURRIER DU CANADA." MM. J. B. Rolland, Libraire, Montréal. Dr. Jos. C. Poitevin, ex. Sault au Récourt. Chs. Bédard, ex. N. P. St. Rm. Chs. H. Panneton, ex. Village de l'Industrie. Dép. Régis, ex. Champlain et Batiscan. Napol. Hardy, ex. St. Thomas. Dr. J. Marnet, ex. Ste. Anne la Pocatière. Jos. Desautels, ex. Ste. Anne la Pocatière. Thos. Ph. Pelletier, ex. Trois-Pistoles. Leonard Boivin, ex. St. Hyacinthe.

J. T. BROUSSEAU, Imprimeur,

No. 9, rue Duval, vis-à-vis le Presbytère, QUÉBEC.